

VENDEUR.EUSE CONSEIL EN MAGASIN (VCM)

> MÉTIERS VISÉS :

- Vendeur.se
- Vendeur.se expert.e
- Vendeur.se-conseil
- Vendeur.e technique
- Conseiller.ère de vente

> PUBLIC VISÉ :

Personne **âgée de 16 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage et **reconnue apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**

Dans certains cas, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible pour :

- les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs,
- les travailleurs handicapés,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, à la suite d'une rupture de contrat pour raison indépendante de l'apprenti,
- les sportifs de haut niveau.

> PRÉ REQUIS :

Avoir validé un projet (stage ou emploi) dans le secteur professionnel ciblé par cette formation.

Cette formation certifiante vise l'objectif de **valider les compétences en lien avec les domaines spécifiques relevant du référentiel, de connaissances et du métier de Vendeur.euse Conseil en magasin.**

A la fin de la formation, l'apprenti.e doit être capable de :

- Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation de l'espace de vente.
- Vendre et conseiller le client en magasin.
- Se présenter et obtenir le Titre professionnel VCM.

Méthode pédagogique :

- Pédagogie du faire favorisant les mises en situation professionnelle sur plateaux techniques et en entreprise.
- Accompagnement individualisé.
- Présentiel et à distance (l'accès aux contenus et aux ressources de la formation à distance s'effectue par connexion à la plateforme ACSEA Formation).





Lieu de formation :

- ACSEA Formation
33 rue Rose Harel – 14100 LISIEUX

Délais d'accès à la formation :

- Entrée possible tout au long de l'année civile.

Mode de validation :

- Mise en situation devant un jury de professionnel sur plateau technique.
- Titre professionnel : VCM RNCP 13620 niveau 4.

Financement :

- Les coûts de la formation sont financés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche concernée.
- C'est l'employeur qui verse le salaire à l'apprenti.e.

Suites de parcours, formations complémentaires possibles

- Titre professionnel Manager d'Univers Marchand – Niveau 5

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux apprenant.e.s en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (cap emploi, l'AGEFIH...) pour compenser le handicap.

Référente handicap pays d'Auge :
jennifer.lecharpentier@acsea.asso.fr

Référente handicap Caen/Bayeux :
Noelle.gifosse@acsea.asso.fr

VENDEUR.EUSE CONSEIL EN MAGASIN (VCM)

Conditions techniques nécessaires à la FOAD :

- Avoir accès à un ordinateur, tablette ou téléphone portable avec une connexion internet.

Modalités d'accès à la formation

- Entretien et test de positionnement
- Accessible par blocs de compétences

Contenu de la formation

La formation préparant au titre de Vendeur.euse Conseil en magasin comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

La formation est découpée en plusieurs domaines :

-> Les compétences professionnelles :

CCP : Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation de l'espace de vente.

- Assurer une veille sur les produits et services proposés par l'enseigne.
- Contribuer à la tenue et à l'animation de l'espace de vente.
- Participer à la gestion des flux marchandises.

CCP : Vendre et conseiller le client en magasin

- Mener un entretien de vente de produits et de prestations de services en magasin.
- Consolider l'acte de vente lors de l'expérience client en magasin.
- Prendre en compte les objectifs fixés pour organiser sa journée de vente.

-> Compétences complémentaires :

- Connaissances de base en numérique générale et lié aux métiers.
- La préparation au passage du titre professionnel.
- L'anglais.

Durée et alternance de la formation :

- La durée d'un contrat d'apprentissage est d'1 an.
- Le rythme de l'alternance est d'une semaine par mois en centre de formation (soit environ 420heures).
- Cette durée peut varier en fonction du niveau du candidat.

CONTACT

directeur.formation@acsea.asso.fr

02 31 62 62 00

www.acsea-formation.fr